



INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES PLANS D'EAU

Note à la lecture de l'atlas de consultation

Cet atlas au format A3 à l'échelle 1/7000^{ème} présente les résultats du travail de prospection de terrain qui a eu lieu du 3 mai au 7 juin 2017 par le bureau d'études UNIMA

Sur la page de gauche, les informations sont portées sur la photographie aérienne (©IGN ®), la page de droite, quant à elle, les présente sur la carte IGN au 1/25 000ème.

Ci-dessous quelques précisions.

Zones humides

Les zones humides sont définies comme :

« des terrains exploités ou non, habituellement inondées ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année » (art. L.211-1 du code de l'environnement).

Une zone humide est un espace caractérisé par au moins une ou plusieurs de ces grandes caractéristiques :

- **Présence d'eau** : les sols sont engorgés et/ou inondés de manière temporaire ou permanente
- **Présence de sols hydromorphes** : observation de traits rédoxiques ou réductiques dans le sol (tâches d'oxydation et/ou de réduction du fer).

Les sols hydromorphes sont des sols reconnaissables à leur structure et morphologie particulière générées par la présence temporaire ou permanente d'eau dans les sols. Précisons que suite à un événement pluvieux certains sols gorgés d'eau se ressuireront parfaitement et d'autres non, les sols hydromorphes seront susceptibles d'être observés dans cette seconde catégorie.

- **Présence d'une végétation hygrophile** (végétation qui aime l'humidité/l'eau) adaptée aux conditions particulières de ces milieux

Zones non humides

Certains sites proches de zone humide dont le caractère est clairement expertisé comme « non humide » sont aussi identifiés, notamment s'ils possèdent des fonctions intéressantes pour les problématiques étudiées (ex : zones d'expansion de crue, zones de ruissellement, sols fortement engorgés en eau l'hiver...). Il peut s'agir, dans certains cas, de zones qui ont perdu leur caractère humide suite aux activités anthropiques. Ces zones « non humides » sont cartographiées dans le cadre de cette étude dans un but de connaissance.

Les mares et plans d'eau ne sont pas considérés comme des zones humides mais des milieux aquatiques. Ils sont donc aussi présentés sur l'atlas comme de « zones non humides ».

Eléments ponctuels

Lors de la prospection de terrain, des éléments intéressants ont pu être observés en lien avec la dynamique de l'eau. Pour en garder traces, ces informations sont reportées sous forme de symboles ponctuels sur la carte :

- **Fontaine et source aménagées & Source & Lavoir-source** : ces milieux sont en transition entre les eaux souterraines et les eaux superficielles ; du fait de leur taille restreinte, les sources sont notées par un symbole ponctuel sur la carte.
- **Mouillère** : on entend par mouillère un terrain dont le sol est gorgé d'eau et devient donc instable.
- **Remontée de nappes** : certains terrains peuvent être recouverts d'eau stagnante en hiver car la nappe souterraine atteint la surface du sol. Le phénomène est plus large que la mouillère.
- **Engorgement** : stagnation d'eau ponctuelle (différent d'une remontée de nappe (« en grand »))
- **Ruisseaulement important** : lors de forts épisodes pluvieux, en présence de sols saturés en eau, l'eau peut circuler en surface et ruisseler pouvant occasionner en fonction des conditions du terrain de l'érosion. Ces phénomènes sont différents des écoulements d'eau connus (cours d'eau, ruisseau, fossés...)
- **Remblai** : le relevé des zones de dépôt ou remblai anthropique permet de comprendre l'absence de zones humides sur des secteurs potentiels.
- **Espèce végétale envahissante** : au vu de la problématique d'expansion d'un certain nombre de plantes exotiques et de leur impact sur les milieux aquatiques, les foyers les plus importants sont relevés mais leur recensement n'est ici pas la plus exhaustif (voir autres études par ailleurs).

Pour plus d'information, consulter les « Modalités d'inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE Sèvre niortaise et Marais poitevin ».

Ce document est téléchargeable sur <http://www.sevre-niortaise.fr/accueil/des-thematiques-du-bassin-versant/les-zones-humides/>